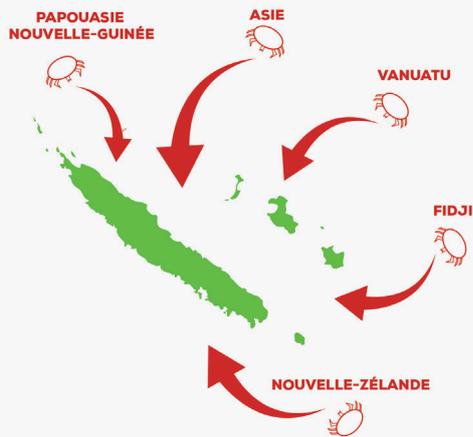


PLAN DE PREVENTION DE L'INTRODUCTION DE PATHOGENES ET D'ESPECES D'ABEILLES EXOTIQUES SUR LES SITES PORTUAIRES DE NOUMEA

STATUT SANITAIRE APICOLE DE LA NOUVELLE CALEDONIE

- Une seule espèce d'abeilles domestiques présente : l'abeille européenne – *Apis mellifera*
- Territoire indemne de la plupart des organismes nuisibles ou maladies des abeilles présents dans les autres pays de la zone Pacifique : varroa, petit coléoptère des ruches ou encore abeille asiatique...

> Un statut sanitaire à protéger !



Risque d'introduction du Varroa en Nouvelle-Calédonie

RISQUES D'ENTREE SUR SITES PORTUAIRES

- Nombreux flux de marchandises depuis des pays contaminés
- Installation possible d'essaims d'abeilles sur les portes-containers, les minéraliers ou dans le matériel transporté (ex : tourets)
- Survie possible des essaims lors de traversées courtes au sein de la zone Pacifique

> Port Autonome et port de la SLN Doniambo à risque d'introduction !



IMPACTS D'UNE POTENTIELLE INTRODUCTION



- > **Affaiblissement** et pertes de colonies
- > **Diminution** du nombre d'apiculteurs
- > **Baisse** de la production de miel
- > **Impact négatif** sur la pollinisation



Varroa sur abeille

DES MESURES DE PROTECTION MISES EN PLACE PAR LE SIVAP ET LE RESA POUR...

- Réglementer et contrôler les importations aux frontières
- Détecter précocement une introduction au niveau des zones à risque, les ports notamment
- Diminuer la densité de colonies d'abeilles dans ces zones pour ralentir la propagation des organismes nuisibles ou maladies introduites

> Augmentation des chances d'éradication en cas d'introduction



RUCHER SENTINELLE

Qu'est ce que c'est ? Des ruches placées à proximité des sites portuaires de Nouméa, destinées à être contaminées les premières et inspectées régulièrement pour détecter rapidement toute introduction d'organismes nuisibles

Qui les suit ? Le RESA

Comment ? ? Tous les mois

- Suivi technique
- Réalisation des tests de détection spécifiques :
 - > Examen visuel approfondi
 - > Ouverture du couvain
 - > Application de produits chimiques visant à tuer le varroa
 - > Pose de pièges pour la détection du petit coléoptère des ruches





PIÈGES À ESSAIMS

Qu'est ce que c'est ? Une caisse en bois de 25L contenant de vieilles cires, des phéromones et un détecteur de colonie connecté, installée en hauteur à proximité des ports

A quoi ça sert ? Attirer et intercepter les essaims qui pourraient être amenés par les bateaux lors de leur arrivée aux ports de Nouméa

Que se passe-t-il si une colonie s'installe ? Le RESA est alerté par un capteur connecté, par un agent du port ou de la SLN... en fonction de son emplacement, puis un agent RESA ou SIVAP intervient pour détruire la colonie et prélever des échantillons

Quelles analyses sont réalisées sur les prélèvements ? Identification de l'espèce d'abeille et recherche de parasites



SURVEILLANCE DES NIDS OU ESSAIMS SAUVAGES

- Réalisée par les agents du port ou de la SLN sur sites et par le grand public aux abords du port

- Signalement systématique de tout essaim ou nid repéré au RESA ou au SIVAP

- Intervention similaire à celle sur les pièges à essaims

Essaim : boule d'abeilles de taille d'un poing à un ballon de basket, accrochée transitoirement (24-48h max) en hauteur (2m), à un objet qui pend ou dans un recoin

Nid : colonie installée (présence de rayons de cire) dans un tronc creux, une crevasse dans un bâtiment, un touret... Avec va-et-vient constant d'abeilles

CHRONOLOGIE DE CAPTURE



Si vous voyez sur les sites portuaires de Nouméa ou à proximité : des abeilles entrer et sortir d'un piège, un essaim d'abeilles ou un nid installé. **Contactez immédiatement le RESA au 51 59 50.**

EMPLACEMENT DES PIÈGES ET RUCHERS SENTINELLES

- | | | | |
|---|-------------------------|----|--------------------------|
| | Piège | | Rucher Sentinelle |
| 1 | SLN-Grenailles | 8 | Sanitaires |
| 2 | SLN-Ruine | 9 | SIVAP |
| 3 | SLN-Mageco | 10 | Dock Lamanage |
| 4 | SLN-Mageco | 11 | STEP James Cook |
| 5 | Maisons de fonction | 12 | STEP James Cook |
| 6 | Dock produits dangereux | 13 | DAEM |
| 7 | Cotrans | 14 | DAEM |

QUE SE PASSE-T-IL SI UN PATHOGENE EXOTIQUE EST DÉCOUVERT SUR NOUMÉA ?

Mise en œuvre par le SIVAP et le RESA d'un plan d'intervention d'urgence pour neutraliser le foyer d'infection :

- Établissement de zones de surveillance par arrêté du gouvernement
- Application de mesures de police sanitaire obligatoires en vue de l'éradication